

Poser les termes du débat sur le travail des enfants

Le travail des enfants fut un sujet de préoccupation pour l'OIT dès sa création, sa pratique demeure néanmoins un problème aux dimensions économiques et sociales gigantesques dans la plupart des régions du monde. Si des progrès ont été enregistrés au cours de la décennie écoulée en matière de réduction du travail des enfants, le recul fut inégal selon les régions et son rythme global s'est ralenti entre 2004 et 2008.

08/01/2010

iloistory

La disparité des progrès n'est pas une nouveauté. Historiquement, les nations développées ont mis plusieurs générations pour venir à bout de leur propre problème de travail des enfants. Dans le monde développé, des millions d'enfants ont un jour travaillé dans des mines, des moulins, des usines, des fermes ou dans les rues des villes, souvent dans des conditions éminemment semblables à celles que l'on observe de nos jours dans le monde en développement.

En 1890, la lutte contre le travail des enfants fut portée à l'échelon international lors de la Conférence diplomatique de Berlin, mais la première guerre mondiale mit un terme provisoire à ces efforts. Puis l'OIT entra en scène et, lors de la première Conférence internationale du Travail en 1919, les représentants de 39 nations fixèrent l'âge minimum pour l'emploi des enfants dans l'industrie à 14 ans. En 1920, cet âge minimum fut adopté pour le travail maritime et, en 1921, la même norme fut étendue à l'agriculture.

Cependant, le taux de ratification de ces conventions fut assez faible pendant une longue période qui dura jusqu'en 1973, date à laquelle une nouvelle convention couvrant l'ensemble de l'économie fut adoptée, la convention (no 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973.

Dans un contexte où l'on s'inquiétait de plus en plus de certaines formes de travail des enfants, si graves et si inhumaines qu'elles ne sauraient être tolérées plus longtemps, un consensus émergea dans les années 1990: la plus haute priorité devait être donnée à l'éradication de ces pires formes de travail des enfants. Après deux années de délibération sur l'intitulé exact, la convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 fut adoptée à l'unanimité par la Conférence internationale du Travail. Cette unanimité est un fait unique dans l'histoire de l'OIT, tout autant que son taux de ratification, témoignant de l'importance que les Etats Membres lui ont accordée. Quelque 95 pour cent des Etats Membres de l'OIT ont à ce jour ratifié la convention no 182 de l'OIT et environ 85 pour cent la convention no 138.

La situation actuelle du travail des enfants connaît une nouvelle donne importante: un véritable mouvement mondial est à l'œuvre pour régler le problème. S'enracinant dans l'histoire des nations développées, le mouvement a connu son apogée en 1989 avec l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant; il a obtenu une capacité institutionnelle en 1992 avec la création du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'OIT et s'est vu renforcé par les conférences d'Amsterdam et d'Oslo en 1997 qui ont donné de l'élan à l'adoption de la convention no 182.

La dernière initiative mondiale en date, le 11 mai 2010, a réuni des délégués de 80 pays à la Conférence mondiale de La Haye, organisée par le gouvernement des Pays-Bas. La Conférence a prêté une attention particulière à l'objectif international de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 et s'est mise d'accord sur une feuille de route pour agir.

Alors que beaucoup de progrès ont été réalisés pour mettre fin au travail des enfants, il reste beaucoup à faire. Cependant, le message de la Conférence de La Haye est très clair: avec plus d'engagement et d'action, en particulier de la

part des gouvernements, la campagne contre le travail des enfants pourra atteindre son objectif historique.